

Guide pour un don en toute confiance

Dans la rue, dans les boîtes aux lettres et sur nos écrans, les traditionnelles collectes de fin d'année des associations et fondations se multiplient. Elles ont besoin de ces dons et des donateurs qui leur permettent chaque jour de lutter contre la pauvreté, l'exclusion, la maladie, pour la planète ou pour les animaux.

Face à ces sollicitations, à qui faire confiance ? Comment être sûr que les dons seront utilisés le plus efficacement ? Le Don en Confiance vous propose des conseils pratiques pour donner avec assurance et sérénité.

Conseil n° 1 : Je choisis la cause que je veux soutenir !

Les causes sont multiples. Il s'agit de réfléchir à celles qui me sont proches, que j'ai vraiment envie de soutenir. Par commodité, je peux consulter la liste des organisations labellisées "Don en Confiance" qui représentent un spectre très large de causes portées par la générosité ([en effectuant ma recherche par cause ici](#)).

Conseil n°2 : J'investigue ! En me posant les 5 bonnes questions pour choisir quelle association ou fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet)...

1. **Quel est le but de cette organisation ?** Est-il clairement formulé dans un document souvent appelé "projet associatif" ou "de fondation" ? Est-ce que j'adhère à l'exposé de son projet ? Les missions sont-elles conformes à son objet social ? Ai-je affaire à une organisation dont le but est de collecter pour redistribuer à d'autres organisations ?
2. **Qui la dirige ?** La liste des membres du Conseil d'administration et la description de sa structure sont-elles facilement accessibles ? Peut-on identifier rapidement s'il y a une présence effective de cette organisation en France et des responsables désignés ? Suis-je informé(e) sur son mode de gouvernance ?
3. **Est-elle contrôlée ?** A-t-elle été contrôlée favorablement par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) ou par d'autres contrôles publics récemment ? Ses comptes sont-ils certifiés par des Commissaires aux comptes et ont-ils fait l'objet d'observations ?
4. **A-t-elle souscrit des engagements déontologiques pour le respect du donateur ?** Est-elle labellisée "Don en Confiance" ? Ce qui signifie qu'elle s'engage volontairement à respecter des règles éthiques et des bonnes pratiques, dans le cadre d'un contrôle continu ([Voir la liste des organisations labellisées](#)).
5. **Puis-je facilement accéder et parcourir son rapport annuel** (le rapport d'activité et le rapport financier) ? Est-elle transparente ? (sur ses placements boursiers, ses partenariats avec d'autres associations par exemple)

Conseil n°3 : Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation ! Par téléphone, mail, courrier, ou sur les réseaux sociaux.

Evidemment, si je n'ai pas de réponse : je ne donne pas !

Conseil n°4 : Si j'ai déjà donné l'année dernière, ai-je reçu un retour ? Ai-je reçu, en plus de mon reçu fiscal, un compte-rendu décrivant les points essentiels de son activité et de sa situation financière, y compris si j'ai donné par téléphone ou SMS ?

- **Bon à savoir :** l'[Essentiel](#) est un document simplifié mis en place par le Don en Confiance, qui permet de rendre compte de façon simplifiée et transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité publique reçues par l'organisation et de ce qu'elle en fait.

Conseil n°5 : Sur Internet, je suis prudent(e) ! Si je suis sollicité(e) par Internet, avant de communiquer des données sensibles (n° de carte bancaire notamment), je vérifie que les liens qui me parviennent renvoient bien aux sites d'associations et de fondations connues et reconnues.

Si je souhaite effectuer mon don *via* une plateforme de financement participatif (*crowdfunding*), je vérifie que les conditions d'utilisation du don sont bien indiquées, ainsi que les modalités de remboursement si le montant global du financement espéré n'est pas atteint.

➔ **Bon à savoir :** les plateformes doivent indiquer leurs conditions générales d'utilisation, et certaines ont adhéré à un code de déontologie.

Conseil n°6 : Dans le cadre d'une situation d'urgence (du type catastrophe naturelle), je reste attentif(ve) ! Je vérifie que la situation entre dans le champ d'activité de l'association/fondation que je souhaite soutenir ou qui me sollicite. Si j'ai donné, ai-je reçu l'information selon laquelle mon don a bien été affecté au soutien des victimes de la catastrophe ?

Conseil n°7 : Si je souhaite lancer une cagnotte pour collecter des fonds auprès de mes proches au profit d'une cause, je respecte quelques règles !

1. **Identifier.** En amont, il est important de sélectionner la ou les associations/fondations auxquelles je souhaite transmettre le fruit de ma collecte. En fonction de la cause que je souhaite soutenir, plusieurs organismes peuvent être engagés ; je veille à sélectionner celui ou ceux qui donnent suffisamment de garanties (transparence, bonne utilisation des dons, rapports d'activité et financier clairs...).
2. **S'informer.** Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation pour s'assurer :
 - qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour la cause que je souhaite soutenir,
 - que l'outil de collecte est bien adapté,
 - de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles par exemple.

Il est nécessaire également de prendre connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions Générales d'Utilisation).

3. **Informé.** Lors du lancement de la collecte, j'informe les personnes que je sollicite de la cause que je souhaite soutenir et de l'association/fondation qui percevra les dons.
4. **Rendre compte.** Lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, j'informe les donateurs sur le montant total collecté.

Par commodité, je peux consulter la liste des 91 organisations labellisées "Don en Confiance" : www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Jean-Baptiste GALLAND, Agence Garp Communications

☎ 06 89 26 65 81

✉ jbgalland@garpcommunications.com / www.donenconfiance.org

🐦 Twitter : @donenconfiance

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE